



## Village de Sainte-Pétronille

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil du village de **Sainte-Pétronille**, tenue au centre communautaire Raoul-Dandurand, située au 8436, chemin Royal, le lundi 3 octobre 2022 à 20 h, sous la présidence de **Monsieur Jean Côté, maire**.

Secrétaire d'assemblée: Jean-François Labbé, directeur général / greffier-trésorier.

### **Sont présents(es)**

M. Yves-André Beaulé  
M. Éric Bussière  
M. Jean Côté  
M. Claude Archambault  
M. Alain Laroche  
Mme Lyne Gosselin

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 octobre 2022
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 septembre 2022
4. Suivi de dossiers
5. Dépôts de documents
  - 5.1. Rapport comparatif
  - 5.2. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour les mois d'août et septembre 2022
6. Avis de motion - Règlement sur les permis et certificats
7. Premier projet de règlement # 435 sur les permis et certificats
8. Avis de motion - Règlement sur la construction
9. Premier projet de règlement # 436 sur la construction
10. Avis de motion - Règlement précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes
11. Premier projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes
12. Avis de motion - Plan d'urbanisme
13. Premier projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme
14. Avis de motion - Règlement sur le zonage
15. Premier projet de règlement # 440 sur le zonage

16. Avis de motion - Règlement sur le lotissement
17. Premier projet de règlement # 441 sur le lotissement
18. Détermination de la date de l'assemblée de consultation publique – Réglementation d'urbanisme - Village de Sainte-Pétronille
19. Assainissement des eaux usées - Liste de modification des travaux pour approbation au conseil municipal
20. Autorisation de paiements - Facture # 10 - Charles-Auguste Fortier
21. Autorisation de paiements - Septembre 2022 - Stantec
22. Autorisation de paiements - Septembre 2022 - SNC-Lavalin
23. SNC-Lavalin - Mandat d'accompagnement - Demande d'avenant
24. Éclairage du petit pont du boisé de l'Église
25. Remplacement de fenêtres - Centre communautaire Raoul-Dandurand
26. Comptes à payer
27. Divers
  - 27.1. Journée annuelle de la santé publique (JASP)
  - 27.2. Fête de l'Halloween
28. Période de questions
29. Levée de la session

**1. Mot du maire**

M. Jean Côté, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

**2022-128      2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 octobre 2022**

Il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Claude Archambault résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 3 octobre 2022.

ADOPTÉE

**2022-129      3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 septembre 2022**

Il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par madame Lyne Gosselin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 septembre 2022.

ADOPTÉE

**4. Suivi de dossiers**

M. Côté fait le suivi de certains dossiers.

**5. Dépôts de documents**

**5.1. Rapport comparatif**

**5.2. Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour les mois d'août et septembre 2022**

<b>Août 2022</b>	<b>Nombre émis</b>	<b>Valeur</b>	<b>Montant</b>
COUPE D'ARBRES	2	1 800,00 \$	20,00 \$
CONST. BATIMENT SECONDAIRE	1	3 500,00 \$	50,00 \$
RÉNOVATION	1	20 000,00 \$	20,00 \$
SOUS-TOTAL	4	25 300,00 \$	60,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>25 300,00 \$</b>	<b>90,00 \$</b>
<b>Septembre 2022</b>	<b>Nombre émis</b>	<b>Valeur</b>	<b>Montant</b>
COUPE D'ARBRES	4	1 800,00 \$	20,00 \$
CONST. BATIMENT PRINCIPAL	1	900 000,00 \$	100,00 \$
PISCINE	2	60 000 \$	100,00 \$
EXCAVATION REMBLAI	2	256 000 \$	40,00 \$
PRÉLÈVEMENT EAUX SOUTERRAINES	1	15 000,00 \$	20,00 \$
INSTALLATION SEPTIQUE	1	10 000,00 \$	20,00 \$
DÉMOLITION	1	0.00	20,00 \$
RÉNOVATION	5	55 400,00 \$	100,00 \$
SOUS-TOTAL	4	1 320 255,00 \$	60,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>1 320 255,00 \$</b>	<b>440,00 \$</b>

**6. Avis de motion - Règlement sur les permis et certificats**

Madame Lyne Gosselin donne avis de motion qu'elle présentera lors d'une prochaine session, un règlement servant à émettre les permis et certificats en lien avec la réglementation d'urbanisme.

**Attendu que** le Conseil du village de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement sur les permis et certificats devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Sainte-Pétronille ;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 435 sur les permis et certificats ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Éric Bussière et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

#### **8. Avis de motion - Règlement sur la construction**

Madame Lyne Gosselin donne avis de motion qu'elle présentera lors d'une prochaine session, un règlement servant à gérer la construction en lien avec la réglementation d'urbanisme.

2022-131

#### **9. Premier projet de règlement # 436 sur la construction**

**Attendu que** le Conseil municipal de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement de construction devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Sainte-Pétronille;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1);

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 436 sur les permis et certificats ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

#### **10. Avis de motion - Règlement précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes**

Madame Lyne Gosselin donne avis de motion qu'elle présentera lors d'une prochaine session, un règlement précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes.

**2022-132**      **11. Premier projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes**

**Attendu que** la Municipalité est régie par le Code municipal (L.R.Q. Chapitre C-27.1) ;

**Attendu que** la Municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) (L.R.Q. Chapitre A-19.1) ;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil municipal peut adopter un règlement afin d'autoriser la délivrance de permis de construction ou de lotissement et de certificats d'autorisation à l'intérieur de zones soumises à des risques d'érosion et à de fortes pentes en assujettissant leur délivrance à la production d'une expertise par le demandeur ;

**Attendu que** le Conseil juge opportun d'adopter un tel règlement ;

**Attendu** le règlement #155 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté par le Conseil municipal ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes

**En conséquence**, il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

**12. Avis de motion - Plan d'urbanisme**

Madame Lyne Gosselin donne avis de motion qu'elle présentera lors d'une prochaine session, un règlement servant à adopter un plan d'urbanisme.

**2022-133**      **13. Premier projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme**

**Attendu que** le Conseil municipal de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement sur le plan d'urbanisme en vigueur sur le territoire sous juridiction du village de Sainte-Pétronille;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lyne Gosselin , appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement d'adopter le premier présent projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

**14. Avis de motion - Règlement sur le zonage**

Madame Lyne Gosselin donne avis de motion qu'elle présentera lors d'une prochaine session, un règlement sur le zonage.

2022-134

**15. Premier projet de règlement # 440 sur le zonage**

**Attendu que** le Conseil municipal du Village de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement de zonage devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du Village de Sainte-Pétronille ;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 440 sur le zonage ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

**16. Avis de motion - Règlement sur le lotissement**

Madame Lyne Gosselin donne avis de motion qu'elle présentera lors d'une prochaine session, un règlement sur le lotissement.

2022-135

**17. Premier projet de règlement # 441 sur le lotissement**

**Attendu que** le Conseil municipal de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement de lotissement devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Sainte-Pétronille ;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 441 sur le lotissement ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Alain Laroche et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

2022-136

**18. Détermination de la date de l'assemblée de consultation publique – Réglementation d'urbanisme - Village de Sainte-Pétronille**

Il est proposé par madame Lyne Gosselin, appuyé par monsieur Claude Archambault et résolu unanimement de fixer l'assemblée publique de consultation au jeudi 3 novembre 2022 à 19 h 30.

ADOPTÉE

2022-137

**19. Assainissement des eaux usées - Liste de modification des travaux pour approbation au conseil municipal**

**Attendu que** différentes directives ont été émises lors des travaux de mise en place du système d'assainissement des eaux usées ;

**Attendu que** ces dernières doivent être approuvées par le Conseil avant d'être comptabilisées dans les décomptes progressifs versés à l'entrepreneur en charge des travaux ;

**Attendu que** ces directives sont assumés à la fois par la municipalité et par le MTQ pour un montant total de 88 204 \$ ;

**Attendu que** ces directives s'élèvent à 67 044 \$ pour la municipalité ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par monsieur Yves-André Beaulé et résolu unanimement d'autoriser ces directives et à les inclure dans le prochain décompte progressif.

ADOPTÉE

2022-138

**20. Autorisation de paiements - Facture # 10 - Charles-Auguste Fortier**

**Attendu que** le projet d'assainissement des eaux usées se déroulera sur deux ans plutôt que sur un an tel qu'anticipé ;

**Attendu que** cette situation crée des hausses de coûts ;

**Attendu qu'**afin d'assurer une saine gestion des deniers publics, la Municipalité doit évaluer si chaque demande de paiement qui découle d'une hausse de coûts est justifiée ;

**Attendu qu'**une telle évaluation peut prendre un certain délai ;

**Attendu qu'**il est dans l'intérêt de tous les intervenants et des citoyens que les travaux d'assainissement des eaux usées ne soient pas interrompus ;

**Attendu que** la Municipalité est d'avis que pour ne pas interrompre la réalisation des travaux, il peut être préférable de payer certaines réclamations de coûts additionnels même si son évaluation au sujet de leur acceptabilité n'est pas complétée ;

**Attendu que** dans cette éventualité, la Municipalité fait de tels paiements sous protêts et sous réserve de ses droits, de prendre les moyens appropriés pour récupérer toutes les sommes versées en trop qui se seraient avérées injustifiées au terme de son évaluation.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par monsieur Yves-André Beaulé et résolu unanimement :

- D'accepter sous protêt et sous toute réserve la demande de paiement additionnelle d'un montant de 1 338 168,55 \$ formulée par Charles-Auguste Fortier inc. ;
- De payer sous protêt et sous toutes réserves des droits de la Municipalité, le montant de 1 338 168,55 \$ à Charles-Auguste Fortier inc.

ADOPTÉE

2022-139

**21. Autorisation de paiements - Septembre 2022 – Stantec**

**Attendu que** le projet d'assainissement des eaux usées se déroulera sur deux ans plutôt que sur un an tel qu'anticipé ;

**Attendu que** cette situation crée des hausses de coûts ;

**Attendu qu'**afin d'assurer une saine gestion des deniers publics, la Municipalité doit évaluer si chaque demande de paiement qui découle d'une hausse de coûts est justifiée ;

**Attendu qu'**une telle évaluation peut prendre un certain délai ;

**Attendu qu'**il est dans l'intérêt de tous les intervenants et des citoyens que les travaux d'assainissement des eaux usées ne soient pas interrompus ;

**Attendu que** la Municipalité est d'avis que pour ne pas interrompre la réalisation des travaux, il peut être préférable de payer certaines réclamations de coûts additionnels même si son évaluation au sujet de leur acceptabilité n'est pas complétée ;

**Attendu que** dans cette éventualité, la Municipalité fait de tels paiements sous protêts et sous réserve de ses droits, de prendre les moyens appropriés pour récupérer toutes les sommes versées en trop qui se seraient avérées injustifiées au terme de son évaluation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par monsieur Yves-André Beaulé, et résolu unanimement :

- D'accepter sous protêt et sous toute réserve la demande de paiement additionnelle d'un montant de 69 516.93 \$ formulée par Stantec ;
- De payer sous protêt et sous toutes réserves des droits de la Municipalité le montant de 69 516.93 \$ à Stantec.

ADOPTÉE

**22. Autorisation de paiements - Septembre 2022 - SNC-Lavalin**

Abrogé.

**2022-140 23. SNC-Lavalin - Mandat d'accompagnement - Demande d'avenant**

**Attendu que** SNC-Lavalin a un mandat d'accompagnement avec la municipalité pour la modification des plans et devis pour le projet d'assainissement des eaux usées ;

**Attendu que** l'enveloppe pour ce mandat est épuisée ;

**Attendu qu'**il faut s'assurer d'avoir une réserve suffisante afin de maintenir ce mandat d'accompagnement jusqu'à la fin des travaux ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Laroche, appuyé par monsieur Yves-André Beaulé et résolu unanimement d'ajouter un montant supplémentaire de 22 000 \$ à l'enveloppe budgétaire associée à l'accompagnement sur les plans et devis. Cette enveloppe servira selon les besoins d'ici la fin des travaux.

ADOPTÉE

**2022-141 24. Éclairage du petit pont du boisé de l'Église**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé, appuyé par monsieur Claude Archambault et résolu unanimement de verser un montant de 4 288.82 \$, taxes en sus, à Paysagement Duboischatel pour l'éclairage du petit pont du boisé de l'Église.

ADOPTÉE

**2022-142      25. Remplacement de fenêtres – Centre communautaire Raoul-Dandurand**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé, appuyé par madame Lyne Gosselin et résolu unanimement de mandater Rénovation Orléans pour le remplacement de 5 fenêtres au centre communautaire Raoul-Dandurand pour un montant de 13 593 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

**2022-143      26. Comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par monsieur Claude Archambault de payer les comptes suivants :

Androïde	165.56
BMR Avantis	783.52
Bell Mobilité	151.67
Boîte d'urbanisme	3 000.85
Desjardins Sécurité Financière	1 587.80
Distribution JFC	25.50
Écogénie	2 547.56
Ferme Bédard Blouin	772.35
FQM Assurances	18 341.43
Groupe CT	601.07
Hydro Québec	2 460.21
Jacques Normand et fils	194.31
JMD Excavation	34 309.89
Librairie du Quartier	296.68
Mallette	6 463.55
Morency, société d'avocats	53.25
MRC (Évaluateur)	4 075.50
MRC (Ordures)	6 525.00
MRC (Autour de l'Ile)	610.45
Plomberie Steve Pouliot	109.24
Receveur général Canada	1 714.17
Retraite Québec	270.36
Revenu Québec	5 367.63
Salaires	20 735.43
Sani Bleu	195.46
Sani-Orléans	1 586.01
Scies à chaîne Lavoie	251.38

Stéphane Bédard	800.00
Toshiba	35.23
Usinage SP Custom	68.99
Valérie Chevanel	2 312.84
Vidéotron	405.65
Visa Desjardins	1 925.10
Total	118 743.64

ADOPTÉE

## **27. Divers**

### **27.1. Journée annuelle de la santé publique (JASP)**

Participation au congrès en santé mentale en lien avec le prix remporté par la municipalité avec son boisé.

### **27.2. Fête de l'Halloween**

La fête de l'Halloween s'était longtemps déroulée dans la rue du Quai. Étant donné l'âge des organisateurs, le flambeau est maintenant transmis à d'autres personnes. On espère une relève. Les citoyens sont appelés à se mobiliser. La municipalité peut les aider dans leurs démarches. De plus, pour célébrer cette fête, la bibliothèque va organiser la lecture d'un conte pour les enfants avec bonbons.

## **28. Période de questions**

2022-144

### **29. Levée de la session**

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière à 20 h 49.

ADOPTÉE

---

Jean Côté

Maire

---

Jean-François Labbé

Directeur général/greffier-trésorier